

**RAPPORT DE SYNTHESE
DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION
POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU ROVE**

Annexe à la délibération n° DUFH C738 du Conseil de Communauté du 8 février 2008

1- LES DATES CLES

Par délibération du 27 mai 2004, le Conseil Municipal du Rove a sollicité la CU MPM pour la mise en œuvre de la procédure de révision du PLU.

L'engagement de la procédure est prescrit par la Communauté Urbaine MPM par délibération n° URB 5/436/CC du 25 juin 2004.

Le bureau d'études B&R Ingénierie, agence d'Aix-en-Provence, est mandaté par la CUMPM pour réaliser les études nécessaires.

2- TENUES DE REUNIONS PUBLIQUES

Des réunions publiques se sont déroulées concernant les thèmes abordés et intégrés au PLU :

- une réunion publique le 11 octobre 2005 sur la démarche de la concertation à laquelle assistait plus de 300 personnes. Quatre panneaux exposaient la procédure, le nouveau contexte réglementaire, les objectifs poursuivis au travers de la révision ainsi que le zonage du POS en vigueur.
- Une deuxième réunion publique le 11 octobre 2005 sur le diagnostic territorial. Trois panneaux supplémentaires reprenaient les principales informations contenues dans le diagnostic territorial.
- Une troisième réunion publique le 21 février 2007 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exposé sur deux panneaux.
- Une quatrième réunion publique le 18 janvier 2008 sur la présentation du zonage et du règlement exposée sur deux panneaux.

Ces manifestations ont permis d'échanger avec la population et de faciliter les remarques inscrites sur les registres ou adressés par courrier.

3- MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS ET RECUEIL DES AVIS

Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public en Mairie et au siège de la CUMPM. Ce dossier comporte le Porter à Connaissance des services de l'Etat. Il a été enrichi des documents élaborés tout au long de la procédure : éléments du diagnostic, PADD, règlement et zonage.

Une seule observation a été consignée sur le registre en commune ; aucune sur le registre déposé au Pharo.

24 courriers ont été transmis en commune :

- 17 portant sur des demandes de modification de zonage
- 2 portant sur des suppressions d'emplacement réservé en matière de voirie
- 2 portant sur des demandes de suppression d'emplacement réservé en matière d'équipement public.
- 2 portant sur les Espaces Boisés Classés.
- 1 portant sur le règlement.

Chaque courrier a fait l'objet d'une réponse pendant la concertation.

4- INFORMATION REGULIERE PENDANT TOUTE LA DUREE DE L' ELABORATION

L'élaboration du PLU a fait l'objet d'annonces officielles dans les journaux locaux (Provence, Marseillaise, TPBM), d'articles dans le bulletin municipal, de lettres distribuées dans chaque boîte aux lettres, de messages diffusés sur panneaux lumineux pour informer la population de la tenue de réunions publiques.

5- TENUE DE PERMANENCES EN MAIRIE

Lors de la phase PADD et règlement-zonage, des permanences ont été assurées en Mairie :

- deux permanences pour la phase PADD (les 23 février et 1^{er} mars 2007)
- deux permanences pour la phase règlement-zonage (les 22 et 24 janvier 2008).

Elles ont permis un entretien individuel avec les personnes présentes et d'explicitier les décisions prises.

6- CONCLUSION

La concertation s'est déroulée conformément aux orientations définies par la collectivité.